

**Révision du Plan Climat Air Energie Territorial
de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer**

-

**Mémoire de réponse à l'avis
de l'autorité environnementale, du Préfet
et du Président de Région**

SOMMAIRE

1. Rappel du contexte	p.3
2. Tableaux récapitulatifs des remarques du Préfet et du Président de Région	p.4
3. Réponses aux remarques	
3.1. Conformité avec le cadre réglementaire	
3.1.a. Complétude du diagnostic	p.6
3.1.b. Complétude de la stratégie territoriale	p.11
3.1.c. Complétude du programme d'actions	p.14
3.1.d. Respect de la hiérarchie des normes	p.15
3.2. Ambition et qualité du contenu	p.15

1. Rappel du contexte

Conformément à la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et au décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

Un Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui vise principalement à trois objectifs :

- Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique
- Améliorer la qualité de l'air
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité

Le projet de PCAET a été déposé le 8 octobre 2019 pour avis de l'autorité environnementale, du Préfet et du Président de Région.

L'avis de l'autorité environnementale a été reçu le 9 janvier 2019, soit hors délai des 3 mois attendus en conformité de l'article R.104-25 du code de l'urbanisme. Les recommandations faites seront analysées et prises en compte autant que possible dans le PCAET mais n'ont pu être traitées au travers de ce mémoire.

Les avis du Préfet et du Président de Région ont été réceptionnés. Après analyse, ceux-ci émettent un avis favorable et saluent le travail accompli. Toutefois quelques éléments demandent à être complétés et/ou développés, ce qui compose l'objet du présent mémoire.

Au-delà de cette entrée réglementaire, nos partenaires du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer ont émis leurs avis et ont collaboré à nos côtés afin de construire ensemble un programme qui réponde au mieux aux objectifs attendus et aux besoins du territoire. Les compléments apportés nous ont permis d'enrichir notre projet et ainsi présenter aux autorités un document qui soit le plus abouti.

2. Tableau récapitulatif des remarques du Préfet et du Président de Région

N° de remarque	Recommandation formulée par l'AE	N° de page de l'avis	Réponse en page
Conformité avec le cadre réglementaire			
Complétude du diagnostic			
1 Bilan GES	Le total des émissions de GES du territoire doit être indiqué explicitement (seuls les chiffres correspondant à chaque secteur d'activités sont indiqués). Il conviendrait de préciser si les émissions de HFC, PFC, SF6 et NF3 sont incluses ou non dans la catégorie « Autres GES » du bilan.	3	6
	Les émissions de ces GES (HFC, PFC, SF6 et NF3) doivent être estimées, si les données à disposition ne le permettent pas il convient de l'indiquer et de proposer une estimation simplifiée	3	7
2 ENR & R	Certaines filières mentionnées dans l'article R.229-51 du code de l'environnement ne sont pas abordées. Si la production actuelle et le potentiel de développement de ces filières sont nuls, il convient de l'indiquer explicitement en annotation dans le diagnostic. Sinon il convient de compléter le diagnostic avec les estimations correspondantes. Estimer également le potentiel disponible de stockage énergétique.	3 et 4	7
3 Consommation d'énergie	Le bilan de la consommation d'énergie finale est décliné selon des secteurs d'activité qui ne correspondent pas tous à ceux de l'arrêté du 4 août 2016. Des estimations chiffrées doivent être faites (consommation d'énergie finale des secteurs « transports routiers » et « autres transports »).	4	7
4 Réseaux	Le diagnostic doit présenter les réseaux de chaleur existants, s'il y en a et aborder les enjeux de la distribution d'énergie et les options de développement des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur.	4	8
5 Polluants atmosphériques	Les valeurs absolues des émissions totales par polluants et par secteurs d'activité doivent être indiquées.	4	10
Complétude de la stratégie territoriale			
6 Qualité de l'air	Préciser les objectifs chiffrés de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Nox, PM10, PM2,5, COV, SO2, NH3) déclinés pour tous les horizons temporels et secteurs d'activités cités dans l'article R.229-51 du code de l'environnement.	4	11
7 Emissions de GES	Les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES (Scope 1 et 2) et de réduction de la consommation d'énergie doivent être déclinés pour tous les horizons temporels et secteurs d'activités réglementaires.	4	11
8 Production d'ENR & R	Des objectifs chiffrés de production et consommation d'ENR & R, de valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage doivent être indiqués pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire aux horizons temporels (2021, 2026, 2030 et 2050)	4	12

Complétude du programme d'actions			
9 Moyens humains et financiers	Les moyens humains et financiers envisagés devraient être indiqués, au moins pour les principales actions.	5	14
10 Résultats escomptés	Quantifier les résultats escomptés de manière opérationnelle ou en matière de réduction de GES, polluants, énergie ou production ENR & R.	5	14
Respect de la hiérarchie des normes			
11 Compatibilité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)	La présence d'objectifs chiffrés en matière de qualité de l'air dans la stratégie territoriale permettrait de déterminer la compatibilité du projet de PCAET avec le PPA. Le PCAET gagnerait à être complété par des actions contribuant à la lutte contre le brûlage des déchets verts (mesure n°3 du PPA).	5	15

N° de remarque	Recommandation formulée par la Région	Réponse en page
1 Qualité de l'air	Présenter les objectifs chiffrés relatifs à la stratégie du territoire dans la qualité de l'air.	10
	Présenter les objectifs chiffrés relatifs à la stratégie du territoire dans la réduction des émissions des cinq polluants relevant du Plan national de Réduction des Emissions et Polluants Atmosphériques.	11
2 ENR & R	Préciser les objectifs de production d'énergie renouvelable par typologie d'énergie.	12
3 Résidentiel et tertiaire	Accroître les objectifs fixés pour la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels et tertiaires.	16

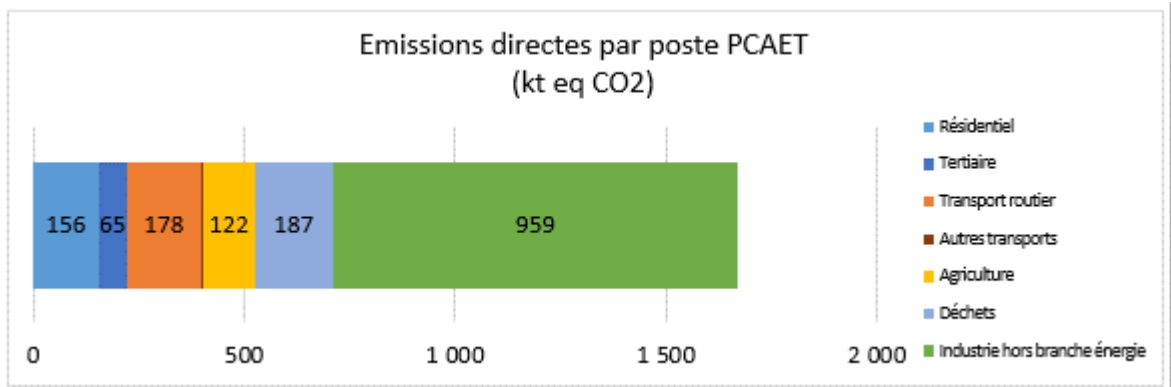
3. Réponses aux remarques

3.1 Conformité avec le cadre réglementaire

3.1.a.Complétude du diagnostic

1. Réponse à la remarque n°1

Les émissions de GES du territoire sont indiquées par poste PCAET notamment au travers du graphique suivant :



Pour compléter cela, voici le détail des émissions par secteur et par scope, ainsi que le total de ces émissions.

Synthèse - émissions de GES directes et émissions importées liées à la consommation d'énergie sur le territoire par poste PCAET

	Scope 1	Scope 2	Scope 1+Scope 2	
	t eq CO2	t eq CO2	t eq CO2	kt eq CO2
Résidentiel	136181	19652	155833	156
Tertiaire	53886	11509	65394	65
Transport routier	178373	3	178376	178
Autres transports	3885	23	3908	4
Agriculture	121458	303	121761	122
Déchets	186421	157	186578	187
Industrie hors branche énergie	943849	14692	958541	959
Industrie branche énergie	3178	18	3197	3
Total (hors branche énergie)	1624053	46338	1670391	1670

Typologie des émissions directes par GES (kt eq CO2)

	CO2	CH4	N2O	Autres GES	GES non spécifié	Total
Résidentiel	0	0	0	0,00	136	136
Déplacements	103	0	1	0,00	0	104
Biens de consommation	952	4	2	0,00	0	958
Alimentation	74	76	31	0,00	0	181
Services	236	2	2	0,15	0	240
Travaux	7	0	0	0,00	0	7
Total	1373	82	36	0,15	136	1627

Les émissions de HFC, PFC, SF6 sont intégrées à la catégorie « Autre GES ». Les GES non spécifiés correspondent aux émissions directes du résidentiel hors électricité (gaz, fioul, charbon, GPL).

Les émissions de NF3 ne sont quant à elles pas disponibles.

2. Réponse à la remarque n°2

Certaines filières mentionnées dans l'article R.229-51 du code de l'environnement ne sont pas abordées pour 2 raisons :

- Leur part négligeable à l'époque du relevé de données ne permettait pas leur estimation.
- Aucun dispositif de suivi ne permettait de relever les données à l'échelle du territoire (installation chez les particuliers, etc.).

3. Réponse à la remarque n°3

Au sein du diagnostic, le bilan de la consommation d'énergie finale est décliné selon les secteurs d'activité suivants :

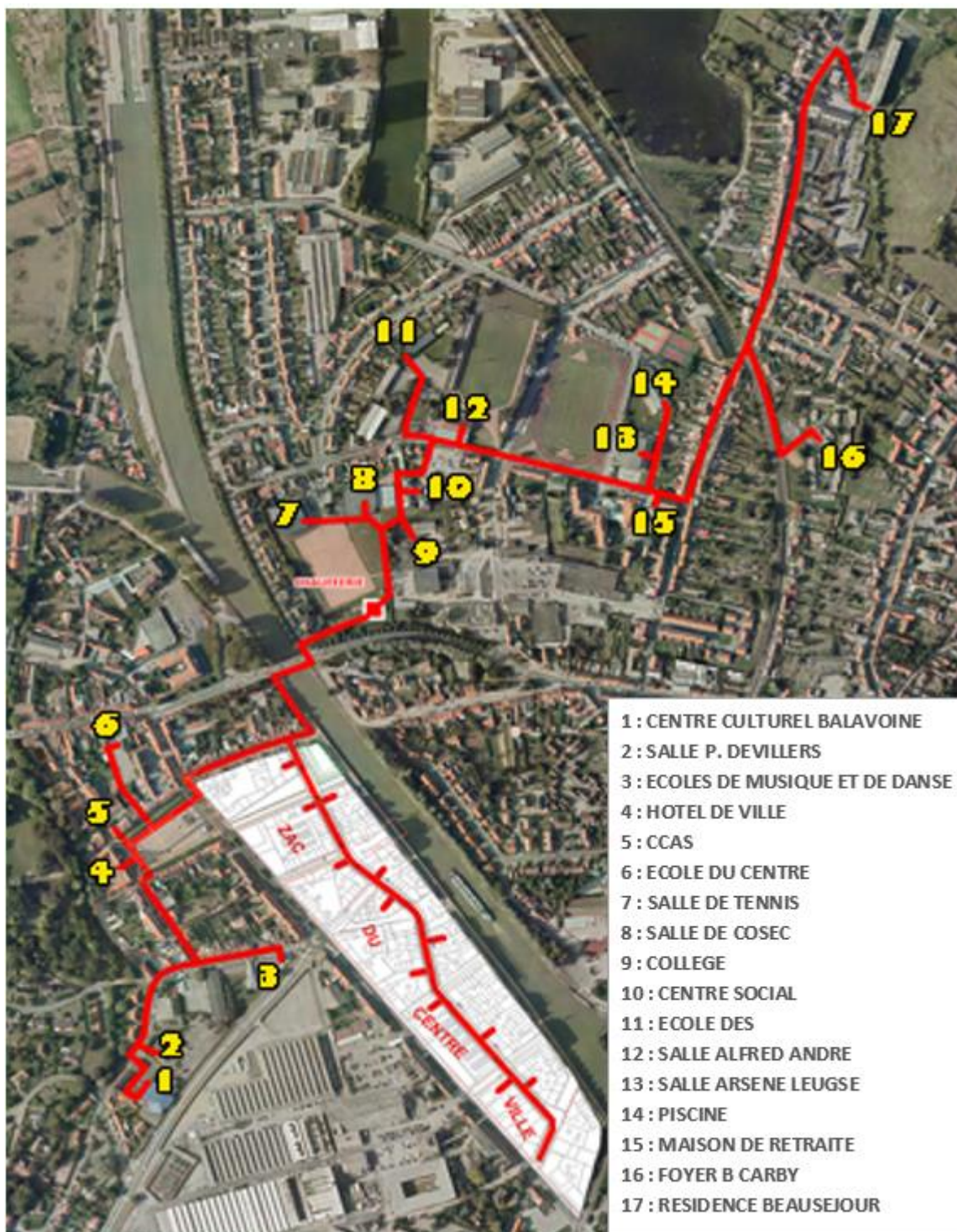
Consommation d'énergie en 2009 (Gwh)	
Résidentiel	975
Tertiaire	390
Industrie	1365
Transport	1131
Agriculture	39
Total	3900

Il convient de préciser la part des secteurs « transports routiers » et « autres transports » composant la donnée « transport ». En appliquant les ratios des secteurs routier/non routier issus de l'observatoire climat, nous pouvons détailler la part des consommations d'énergie finale que représente le volet transport ainsi :

Transport routier : 906,5 GWh
 Transport non routier : 224,5 GWh

4. Réponse à la remarque n°4

Le territoire présente un réseau de chaleur en place sur la commune de Arques.



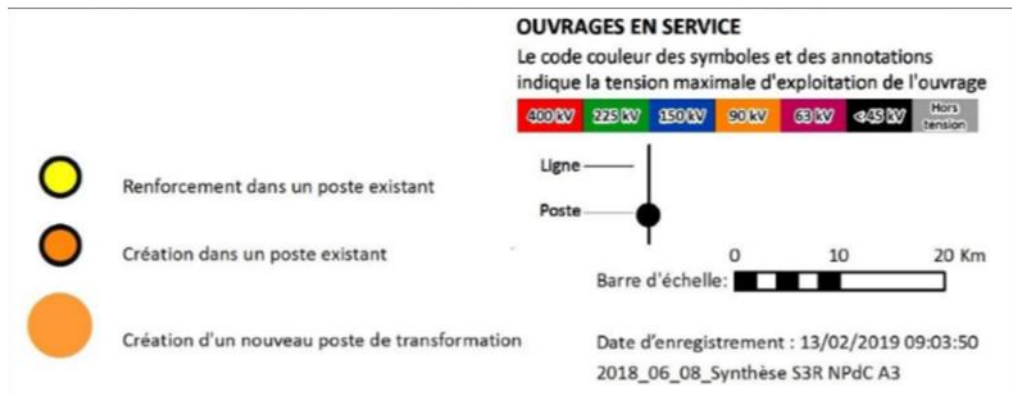
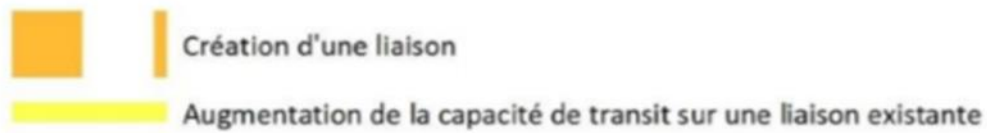
Une réflexion est portée sur le développement d'un possible réseau de chaleur urbain (fiche action 49). Celle-ci a pour objectif la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique d'un réseau de chauffage urbain.

Comme défini au sein du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR), les réseaux de transport et de distribution d'électricité seront développés.

Extrait du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Hauts-de-France - Version en date du 15/01/2019



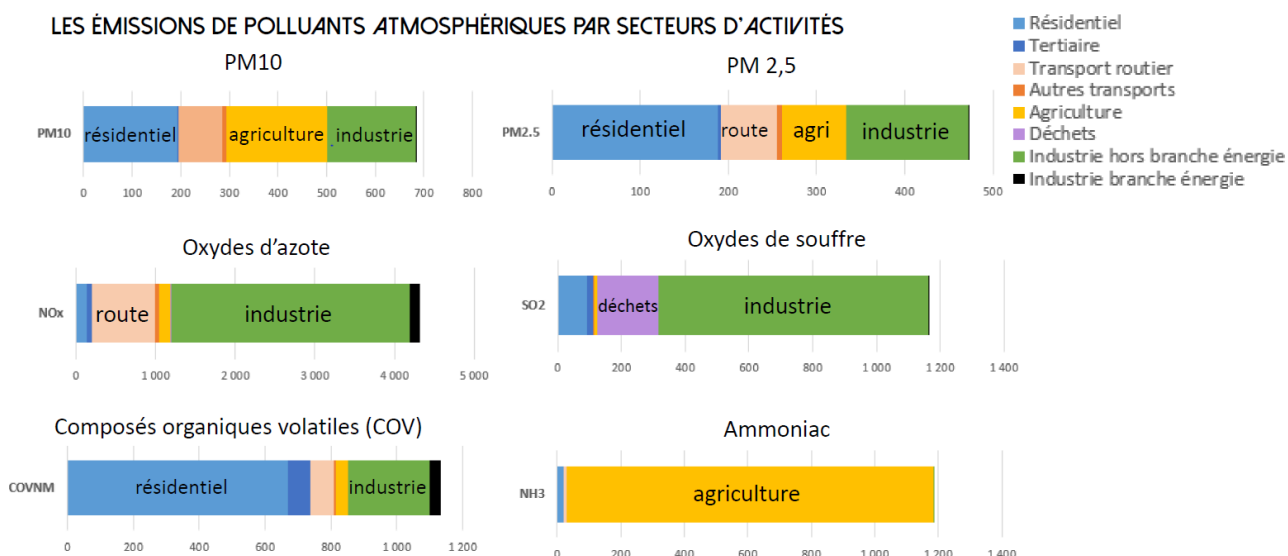
Travaux prévus au S3REnR:



5. Réponse à la remarque n°5

Le bilan des émissions de polluants atmosphériques est complet mais présenté sous forme graphique :

Il convient de préciser les valeurs absolues de ces émissions par polluants et par secteurs d'activité



telles que précisé dans la synthèse suivante :

Emissions directes de polluants atmosphériques (t)- Données 2012						
Postes PCAET	PM10	NOx	COVNM	PM2.5	SO2	NH3
Résidentiel	192	128	670	188	91	21
Tertiaire	3	70	67	3	20	0
Transport routier	88	798	72	63	1	9
Autres transports	9	50	7	5	2	0
Agriculture	207	134	38	73	9	1153
Déchets	0	13	0	0	194	1
Industrie hors branche énergie	88	1652	237	64	286	0
Industrie branche énergie	1	131	32	1	1	0
Total	590	2975	1122	399	605	1184

3.1.b. Complétude de la stratégie territoriale

1. Réponse à la remarque n°6

En application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement, le décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques pour les années 2020 à 2024, 2025 à 2029, et à partir de 2030.

	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55 %	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NO _x)	-50 %	-60 %	-69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	-43 %	-47 %	-52 %
Ammoniac (NH ₃)	-4 %	-8 %	-13 %
Particules fines (PM _{2,5})	-27 %	-42%	-57%

L'article R.229-51 demande de fixer les objectifs aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050 pour les différents secteurs d'activités.

ATMO Hauts de France complète ces éléments pour rendre la donnée disponible dès le 23 janvier prochain mais confirme l'impossibilité à aujourd'hui d'établir des estimations à l'horizon 2050.

2. Réponse à la remarque n°7

Les objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES (Scope 1 et 2) sont établis tenant compte des objectifs définis au sein de la Stratégie national Bas Carbone et déclinés ci-dessous pour tous les horizons temporels et secteurs d'activités réglementaires :

Objectifs de réduction des émissions de GES en kteq CO2					
	2012	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	156	115	87	73	0
Tertiaire	65	48	37	31	0
Transport routier	178	151	132	123	0
Autres transports	4	3	3	3	0
Agriculture	122	110	101	97	66
Déchets	187	151	127	116	63
Industrie hors branche énergie	959	791	679	623	182

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques du territoire ont été établis lors de la définition de la démarche TEPOS. Ils sont déclinés ci-dessous pour tous les horizons temporels et secteurs d'activités réglementaires :

Objectifs de réduction des consommations d'énergie (en GWh)					
	2009	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	968	850	800	788	400
Transport de personnes	825	724	671	615	259
Transport de marchandises	316	277	249	196	104
Tertiaire	395	346	317	275	200
Agriculture	46	40	35	26	32
Industrie	1349	1184	1096	1001	446
Total	3899	3422	3168	2901	1441

3. Réponse à la remarque n°8

Les objectifs chiffrés de production et consommation d'ENR & R, de valorisation des potentiels d'énergie de récupération et de stockage n'ont pas pu être définis dans leur ensemble faute de données disponibles ou non traitées car représentant des parts négligeables (comme évoqué dans la réponse à la remarque n°2). Différentes études ont été menées à des échelles qui ne correspondent pas au territoire de la CAPSO (Pays de Saint-Omer, CCC de Fruges, etc.).

Les projections établies à l'échelle du territoire de la CAPSO sont issues de la démarche TEPOS :

Production d'énergies renouvelables en GWh		Etat	Potentiel de développement	
		2009	2030	2050
Filières de production d'électricité	éolien terrestre	105	360	506
	solaire photovoltaïque	2	20	376
	hydraulique	0	0	10
	biogaz	6	100	290
Filières de production de chaleur	biomasse solide	154	60	343
	géothermie	3	20	100
	solaire thermique	0	0	31
TOTAL		270	560	1657

L'action de la collectivité en matière de développement des ENR&R est essentielle afin d'ancrer la collectivité plus fortement sur le chemin de la transition énergétique. L'objectif de la CAPSO est de développer l'ensemble des filières ENR&R dans une logique de mix énergétique en choisissant les solutions les plus appropriées pour optimiser les gisements présents sur le territoire : déchets, biomasse, géothermie, énergies fatales des entreprises, méthanisation, ...

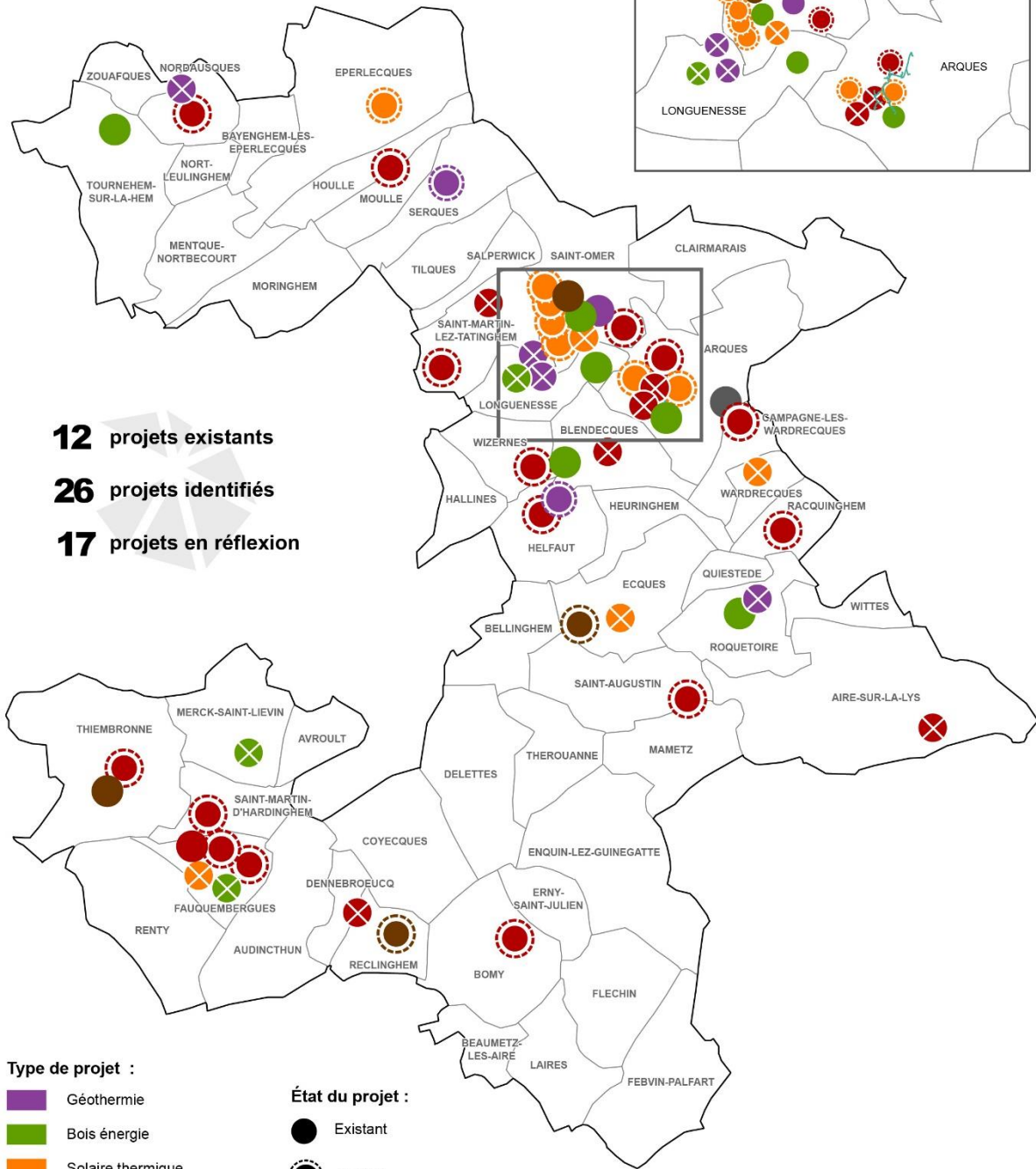
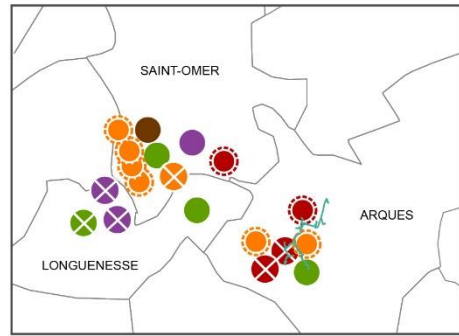
Cela est d'autant plus important, dans un contexte de forte concurrence économique pour les entreprises, de mobiliser et valoriser les ressources locales du territoire. La CAPSO souhaite accompagner le développement des projets ENR&R du secteur public et privé notamment dans le cadre d'un COT ENR&R. L'étude de préfiguration a permis d'identifier une quarantaine de projets à différents stades d'avancement repris dans la carte en page suivante.

En parallèle, des travaux sont engagés autour de l'hydrogène qui permettront au territoire d'avancer sur la question du stockage de l'énergie.

LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (COT ENR)

sur le territoire de la CAPSO en 2020

ZOOM SAINT-OMER / ARQUES / LONGUENESSE



12 projets existants
26 projets identifiés
17 projets en réflexion

Type de projet :

- Géothermie
- Bois énergie
- Solaire thermique
- Solaire photovoltaïque
- Méthanisation*
- Incinérateur
- Réseau de chaleur

État du projet :

- Existant
- Identifié
- ⊗ En réflexion

* Reclinghem : Méthanisation cogénération
Ecques : Méthanisation avec injection



3.1.c. Complétude du programme d'actions

1. Réponse à la remarque n°9

Les moyens humains envisagés sur les principaux domaines d'actions sont nombreux et répartis au sein des différents pôles de compétence de la CAPSO. Le pôle transitions écologique et numérique, et principalement les équipes du service environnement, sont mobilisées à différents niveaux. De même, certains acteurs du territoire tels que le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer participent au déploiement du programme sur son ensemble.

La gouvernance partagée autour des projets implique que chaque acteur, pilote ou non d'une opération, participe à la réalisation des actions.

Nous pouvons préciser, selon les domaines d'actions, l'intervention des moyens internes suivant :

Tertiaire : les équipes du pôle technique (gestion du patrimoine principalement), les équipes du pôle aménagement, le secrétariat général et les pôles territoriaux (notamment pour les actions de mutualisation), les Conseillers en Energie Partagée de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE).

Transport : les équipes du pôle aménagement et principalement les services mobilité et planification territoriale.

Résidentiel : les équipes du service habitat (parc privé, lutte contre l'habitat indigne, etc.), le conseiller Info Energie.

Agriculture : le chargé de mission agriculture et préservation des milieux, la chargée de mission alimentation, les chargées d'affaires foncières, la chargée de mission accompagnement des entreprises, le secrétariat général et les pôles territoriaux (notamment sur les sujets d'alimentation).

Industrie : le chargé de projets énergétiques et développement des énergies renouvelables, la chargée de mission PCAET, la chargée de mission accompagnement des entreprises et la cellule d'accompagnement REV3.

Déchets : les équipes du service de collecte, les équipes du service animation, la responsable de service « animation et sensibilisation au développement durable ».

2. Réponse à la remarque n°10

Le programme d'actions a été construit et consolidé avec les services communautaires et les acteurs territoriaux. L'objectif premier était de définir les actions ambitieuses mais réalistes qui répondront aux objectifs stratégiques attendus pour le territoire (partager et mieux faire ensemble, améliorer le cadre de vie, préserver les ressources, innover et porter une transition énergétique vectrice de développement). Un travail commun permettant de quantifier les résultats escomptés sera mis en place avec chaque pilote et partenaires lors des rencontres et groupes de travail dédiés aux différentes thématiques.

3.1.d. Respect de la hiérarchie des normes

Atmo HdF a procédé à la lecture qualitative du programme d'actions proposé par la CAPSO et a ainsi pu confirmer que, d'une manière générale, les actions présentées dans le document sont orientées vers la transition énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'amélioration du cadre de vie des usagers. Les actions proposées sont globalement bénéfiques pour la qualité de l'air. Pour compléter cette analyse, Atmo HdF produira d'ici le 23 janvier 2019 une note stratégique qui permettra notamment de déterminer la compatibilité du projet de PCAET avec le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

3.2. Ambition et qualité du contenu

L'ensemble des remarques seront intégrées par les services de la CAPSO, soit au travers des documents stratégiques (stratégie et plan d'actions), soit pour alimenter les travaux des services. Seuls les éléments nécessitant quelques précisions ou compléments sont développés ci-dessous.

Conséquences du changement climatique et adaptation dans le marais audomarois.

Le changement climatique impacte directement le marais, l'assèchement des sols notamment accélère la minéralisation de la tourbe mais d'autres facteurs sont tout aussi impactants. La gestion hydraulique du marais audomarois est complexe, la diminution des niveaux d'eau impacte directement les sols et provoque des abaissements des terres tourbeuses.

Plusieurs actions sont prévues et notamment :

- Une concertation territoriale à l'échelle du marais sur la gestion de la ressource en eau et la ressource en sol avec le Syndicat Mixte de Gestion de l'Aa et les usagers (dont les agriculteurs).
- Une étude sur le niveau de profondeur et la qualité (dégradation) de la tourbe sera menée afin de proposer un niveau d'eau ne pénalisant pas la production agricole mais préservant le stock de carbone restant
- Le suivi de la topographie du marais par technologie satellite permettra de mesurer le déstockage carbone en relation avec l'affaissement altimétrique, les niveaux d'eau pratiqués, les précipitations et températures. Ce suivi permettra de déterminer les causes de l'affaissement (climat, gestion des niveaux d'eau par les locaux, gestion du niveau du canal).

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale a produit une exposition « le changement climatique vu du marais audomarois » qui apporte une vision des enjeux d'avenir présents sur ce milieu. En parallèle, différentes manifestations co-animées par des experts visent à sensibiliser les publics (journée tourbière, journées mondiales des zones humides, etc.).

Energie renouvelable et de récupération

L'étude Explicit portée en 2016 estimait un potentiel de chaleur fatale de 350 GWh/an à l'horizon 2050. A aujourd'hui, le Centre de Valorisation Energétique Flamoval est l'un des acteurs connus qui valorise la chaleur en produisant de l'électricité (54 GWh en 2018) et qui valorise la chaleur pour les process de production de CGW (fiche action 42).

Qualité de l'air

La CAPSO est adhérente à ATMO Hauts de France, association en charge de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire régional. Dans le cadre de ce partenariat la collectivité est engagée dans un programme de surveillance de la qualité de l'air sur la période 2017/2021. La CAPSO proposera plusieurs phases d'information et de sensibilisation. Le Contrat Local de Santé intègre parmi les axes prioritaires « La promotion d'un environnement favorable à la santé ». Un groupe de travail dédié est en place.

Plusieurs actions sont prévues et notamment :

- La sensibilisation des ménages (via l'EIE et le GUIH) à l'entretien ou au remplacement de modes de chauffage (notamment pour les combustibles bois, charbon et fioul).
- La lutte contre l'habitat indigne (via le GUIH)
- Le déploiement du programme « Aère toi » proposé par ATMO HDF
- Une communication auprès des communes et citoyens visant à lutter contre le brûlage des déchets verts. Celle-ci sera couplée à des démonstrations de broyages et valorisation de broyats sur différents pôles territoriaux. La fiche action 48 intègrera cette évolution.
- Une communication spécifique auprès des industriels et la mise en place de temps d'échange (cellule d'accompagnement) visant à soutenir la réduction des rejets.

Bâtiment

La rénovation énergétique des logements et des locaux tertiaires fait partie des priorités portées par le Guichet Unique de l'Habitat et l'Espace Info Energie. La mise en œuvre des programmes SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique) et la poursuite du SPEE (Service Public de la Rénovation Énergétique) conforteront les actions engagées et celles à venir.

L'accompagnement des Conseillers en Energie Partagée soutiendra les projets des communes et de la collectivité afin de les rendre plus ambitieux. La mise en place d'indicateurs et d'outils de suivi tels que Virtuoz et Cit'ergie permettront en parallèle de valoriser les économies et gains apportés et pourraient motiver l'adhésion des communes aux services des CEP (actuellement 38 sont accompagnées sur 53) ou le développement d'autres projets publics ou privés. L'exemplarité, la communication et le soutien de l'Etat sur les programmes de rénovation devrait permettre le maintien voire l'accélération des efforts entre 2030 et 2050.

Transports

L'évolution des parts modales n'est pas définie sur l'ensemble du territoire. En revanche, le PLUI de l'ex-CASO (Communauté d'Agglomération de Saint-Omer) intègre ces éléments et prévoit l'évolution suivante :

CASO urbain			CASO rural		
	2019	Projection 2030		2019	Projection 2030
Voiture	71%	63%	Voiture	79%	71%
TC	3%	5%	TC	6%	8%
Marche	22%	25%	Marche	11%	14%
Vélo	2%	5%	Vélo	2%	5%
Autre	2%	2%	Autre	2%	2%

Le renforcement de l'offre de transports en commun et de l'intermodalité sera traité dans le cadre de l'élaboration du PLUI-HD. Le calendrier d'élaboration du schéma cyclable sera précisé au travers de ce document.

Certaines démarches de mutualisation sont envisagées avec les entreprises, notamment l'ouverture des communautés de covoiturage.

Facture énergétique et coût de l'inaction

Le rapport Stern, publié en octobre 2006 et rédigé par l'économiste Nicholas Stern évalue que le coût de l'inaction est supérieur au coût de la prévention. Le coût de l'inaction est estimé, selon les scénarios, de 5 % à 20 % du PIB mondial, contre 1 % pour celui de l'action.

Selon les derniers chiffres de Eurostat, l'institut statistique de l'Union européenne, le PIB par habitant de la France s'élèverait à 32 900 euros en 2018, soit un PIB global sur le territoire que l'on pourrait évaluer à environ 3 454,5 millions d'euros.

Selon l'estimatif porté dans le rapport Stern, nous pourrions donc estimer les actions d'adaptation et d'atténuation à hauteur de 34, 5 millions d'€. L'inaction, pourrait amener des dépenses de réhabilitation ou de reconstruction estimées entre 172,7 à 690,9 millions d'€. Ces estimations restent très aléatoires et seront étudiées plus précisément via l'outil FacETe.

Alimentation

L'alimentation est un sujet porté fortement par la collectivité. La richesse des productions du territoire et la diversité des acteurs de la filière (production, transformation, consommation) représentent un réel atout pour le territoire. Les enjeux sociaux (nutrition, santé, etc.) et réglementaires (loi Egalim, etc.) motive la CAPSO à porter l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial. Au travers de ce projet, l'ambition est de mobiliser un maximum d'acteurs, dont les acteurs de la grande distribution.